Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

# Inondations : état de catastrophe naturelle pour les communes gardoises du bassin de vie d'Avignon



Vingt-neuf communes gardoises viennent d'être reconnue en état de catastrophe naturelle via l'arrêté du 22 novembre 2021 publié au journal officiel du 14 décembre 2021.

Cette décision fait notamment suite aux inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021.

Elle concerne de nombreuses communes gardoises du bassin de vie d'Avignon. A savoir :

- les Angles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

- Aramon
- Estézargues
- Fournès
- Pujaut
- Rochefort-du-Gard
- Tavel
- Villeneuve-lès-Avignon

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel (soit jusqu'au 24 décembre) pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.

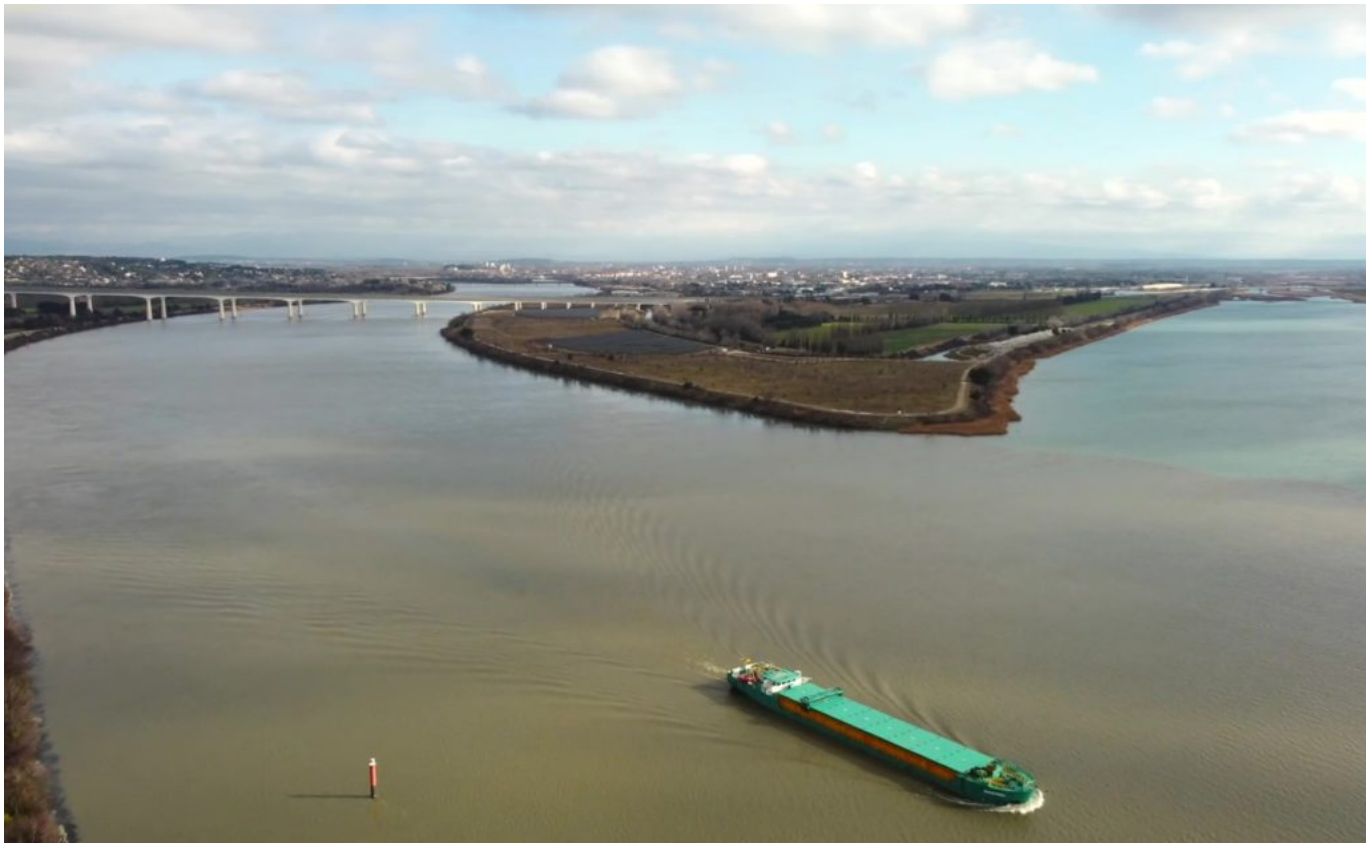
*L.G.*

---

# Bassin de vie d'Avignon : les intercommunalités veulent jouer collectif

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026



**Trois départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI, le bassin de vie d'Avignon est tiraillé par de nombreuses contraintes. Les intercommunalités de ce territoire entendent pourtant désormais travailler ensemble pour mener des projets communs. Avec au programme pour débuter : la mobilité durable et l'aménagement du territoire.**

Huit intercommunalités du bassin de vie d'Avignon viennent d'engager une démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs. »

**Dépasser les périmètres institutionnels**

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin), les Communautés de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Ventoux Sud, Sorgues du Comtat et le Pays d'Apt Luberon pour le Vaucluse, ainsi que l'agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard pour le Gard, entendent ainsi dépasser ces freins administratifs. Objectif : mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

**Nombreux défis à relever**

« Les différentes intercommunalités qui composent le grand bassin de vie d'Avignon sont ainsi confrontées à de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de transition écologique ou de positionnement régional, expliquent les 8 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »
« Le grand bassin de vie d'Avignon est un véritable espace vécu aux nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, poursuivent ces collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie. Les déplacements quotidiens de toutes natures, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles en font un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels. »

**Les transports et l'aménagement pour priorité**
A l'initiative du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat, avec l'appui de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), 2 premières rencontres ont eu lieu depuis le mois de juillet entre les présidents de ces intercommunalités. A cette occasion, ces derniers ont défini des sujets prioritaires de coopération, en particulier la mobilité et l'aménagement du territoire.

Une feuille de route a été fixée pour 2022 :

- déterminer la forme la plus adaptée de cette alliance qui ne doit pas se substituer aux compétences et prérogatives des intercommunalités ;
- préfigurer et lancer des actions communes, notamment en matière de mobilité durable.

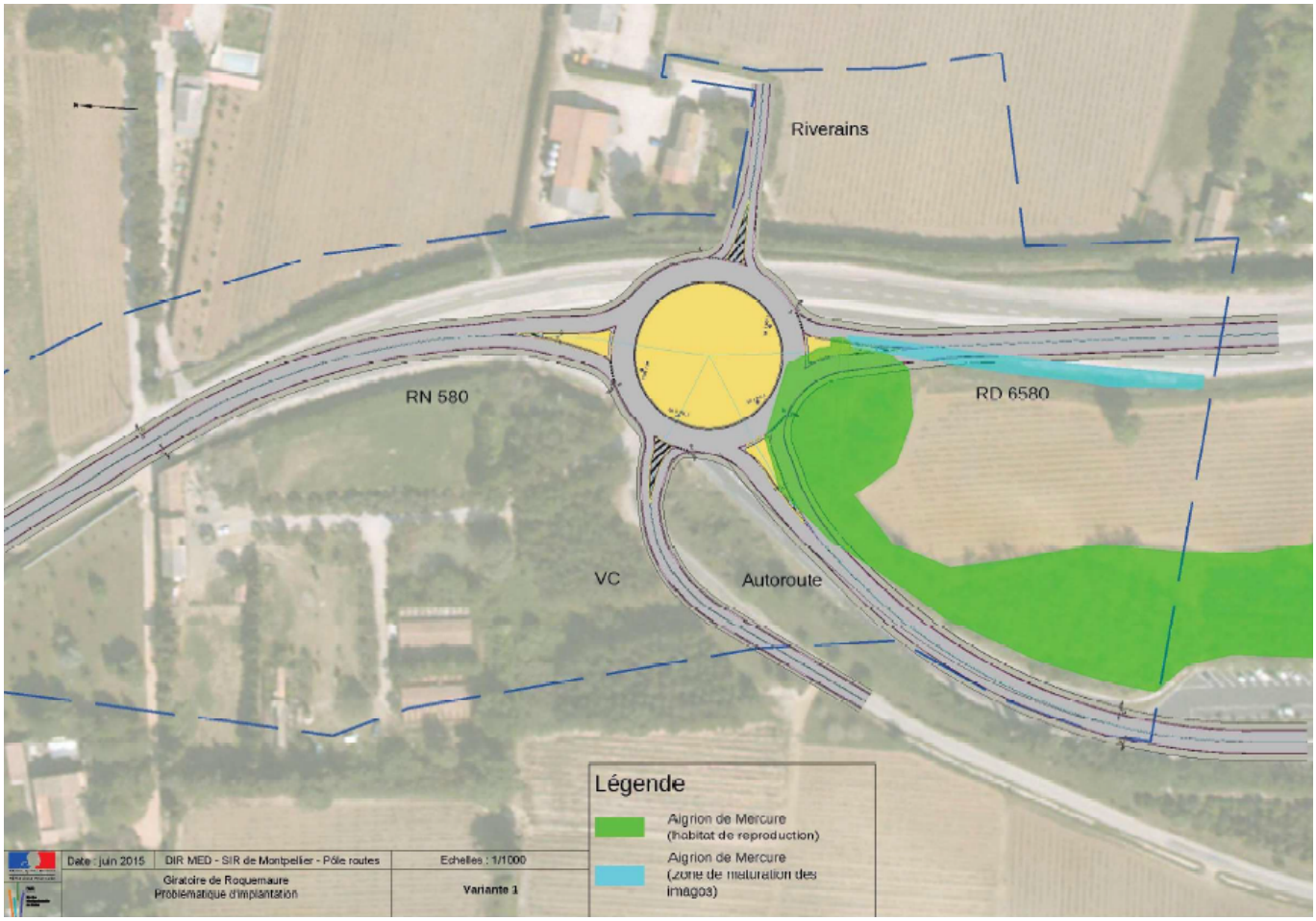
« Au mois de février 2022, un troisième rendez-vous est prévu et sera ouvert aux autres intercommunalités du Grand bassin d'Avignon (ndlr : on pense à celles du Nord des Bouches-du-Rhône plus particulièrement) souhaitant être associées à cette démarche. Elle aura pour objectif d'avancer dans la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »

---

# Un giratoire pour sécuriser la sortie de l'A9 à Roquemaure

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026




Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, vient de confirmer par courrier à Anthony Cellier, député de la 3e circonscription du Gard, l'attribution d'une enveloppe de 750 000€ pour la réalisation d'un giratoire sur la RN 580 à Roquemaure. Ce rond-point, dont la réalisation représente un investissement total de 1,25M€, permettra de sécuriser l'accès à l'autoroute A9. Ce financement de l'Etat a été notamment rendu possible par le plan 'France relance' doté de 1,3 milliard d'euros, portant ainsi à 3,4 milliards le montant des travaux prévus dans l'Hexagone en 2021 par le conseil d'administration de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transports de France).

« Ce projet, pris en charge à 60% par l'Etat, va permettre d'améliorer les conditions de déplacement de nos concitoyens, de fluidifier le trafic et de sécuriser davantage cette sortie d'autoroute que nous savons tous particulièrement accidentogène, se félicite Anthony Cellier.

La réalisation de cette future infrastructure routière se justifie également par l'accroissement du trafic des poids lourds prévisible en direction des sites industriels du Gard Rhodanien.

A terme, cette transformation du carrefour actuel en giratoire à 5 branches devrait donc grandement améliorer la sécurité des usagers du carrefour des routes RN580 et RD6580, avec la bretelle de sortie de l'échangeur de Roquemaure sur l'A9.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

# Bagnols-sur-Cèze : 366 930 € d'amendes pour démarchage téléphonique interdit




Les services de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) du Gard viennent d'infliger une amende de 366 930 € à l'encontre de la SAS groupe Beaumet Energies.
Il est reproché à cette entreprise du Gard rhodanien, dont le siège social est basé à Bagnols-sur-Cèze, d'avoir procédé à un démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Un procédé très largement encadré suite à l'adoption de la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 visant à réglementer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, dans le secteur de la rénovation énergétique notamment. De manière générale, toute prospection téléphonique à des fins commerciales de consommateurs par des professionnels, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours (Article L.223-1 Alinéa 3 du code de la consommation).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

**1 225 consommateurs démarchés en 2 mois**

En ayant démarché 1 225 consommateurs par voie téléphonique sur une période de moins de 2 mois le groupe Beaumet Energies (CA 2019 : 5,84M€), société proposant la vente de biens et la fourniture de prestations susceptibles de générer des économies d'énergie (pompes à chaleur, ballons thermodynamiques, isolation thermique), a donc été sanctionné par une amende administrative prononcé par le directeur départemental de la protection des populations du Gard.

Pour rappel, la DGCCRF rappelle « que l'interdiction du démarchage téléphonique dans ce secteur d'activité émane d'une volonté ferme du législateur qui doit s'entendre strictement : le démarchage téléphonique est interdit, même si le consommateur n'est pas inscrit sur BLOCTEL, et même s'il a pu donner son consentement pour être rappelé par téléphone. Tout manquement au présent dispositif sera très lourdement sanctionné, avec des montants pouvant atteindre 375 000 €, par consommateur démarché illégalement. »

---

# Liaison Est-Ouest, tous pressés qu'elle s'inscrive dans le paysage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

**Alors que la consultation publique sur le projet de LEO (Liaison Est-Ouest) de contournement de l'agglomération avignonnaise vient de s'achever, plusieurs personnalités publiques ont livré leur sentiment. Tous sont d'accord tandis que Cécile Helle propose une autre alternative.**

**Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse**
« L'Etat, dans les années 90 a retenu le projet de Liaison Est-Ouest d'Avignon comme une infrastructure vitale pour relier l'A7 (échangeur de Bonpas) à l'A9 (échangeur de Remoulins). Avignon se situe au sommet de l'arc méditerranéen et voit passer une grande partie du trafic reliant l'Italie à l'Espagne. Les usagers qui arrivent des cols alpins et qui transitent par Nice et Aix ne vont pas monter à Orange pour rattraper l'A9 à Remoulins. La LEO devait reformer, par le sud, le delta dont les 3 sommets étaient ; les échangeurs d'Orange, de Bonpas et de Remoulins tout en desservant la gare TGV d'Avignon (enclavée à ce jour) et la zone multimodale de Courtine. »

**Effets collatéraux et développement économique**
« La tranche 1 de la voie LEO, inaugurée en 2010, ne reçoit actuellement, en trafic, que 5000 véhicules/jour ce qui est dérisoire pour un tronçon construit avec 130M€ d'argent public, poursuit le sénateur. La tranche 2 de cette voie LEO est prête à être lancée ne serait-ce que parce que les DCE (Dossier de consultation des entreprises) avaient été réalisées par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en 2005 puisque le pont amont sur la Durance était prévu au contrat de plan du moment au même titre que le pont aval. En outre, les acquisitions foncières sont déjà réalisées. »

**« La LEO sera incontestablement l'épine dorsale économique du Grand Avignon. »**

« Les 20 000 habitants de la rocade urbaine d'Avignon -secteurs inscrits dans le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) -supportent, sous leurs fenêtres, un trafic quotidien de 44 000 véhicules / jour (dont 3 000 poids lourds) et il y a une vraie urgence sanitaire. »
« A terme, cette voie LEO sera incontestablement l'épine dorsale économique du Grand Avignon irriguant les 3 départements concernés : Vaucluse, Gard et Bouches-du-Rhône. En termes de développement économique et de desserte des points névralgiques du Grand Avignon, la LEO est une exigence. Elle desservira la gare TGV, le technopôle agro-alimentaire d'Agroparc, le parc des expositions, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'aéroport d'Avignon, le MIN (Marché d'intérêt national) de Châteaurenard, la zone multimodale de Courtine et le carrefour giratoire des Angles. »

**La gare TGV**
« S'agissant plus particulièrement de la gare TGV d'Avignon, inaugurée le 22 juin 2001, elle est actuellement l'une des gares les plus fréquentées. Prévue initialement pour 1,8 millions de voyageurs, elle est aujourd'hui fréquentée par près de 3 millions de personnes et 60 trains par jour desservent cette gare. Sans la voie LEO, cette gare TGV se situe dans une impasse. »
« Il est urgent donc d'accélérer la réalisation totale du U central de la LEO dont la DUP date de 2003 et de réaliser la globalité de la 2e tranche avec le pont amont sur la Durance jusqu'au carrefour de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

l'Amandier. Il est aussi urgent de réfléchir à la réalisation de la tranche 3 qui permettra de réaliser la liaison de la gare TGV avec le giratoire des Angles en franchissant le Rhône par un viaduc afin que cette voie LEO réponde enfin à ses objectifs ; être une infrastructure vitale pour relier l'A7 (échangeur de Bonpas) à l'A9 (échangeur de Remoulins),» conclut Jean-Baptiste Blanc.

**Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse**
Pour Maurice Chabert : « La nécessité de la liaison Est-Ouest est reconnue et attendue depuis maintenant trop longtemps ; tous les acteurs impliqués s'accordent sur l'utilité du projet en terme de santé publique ; la viabilité des alternatives nouvelles proposées n'est pas prouvée et semble même reporter sur d'autres secteurs les problèmes au lieu de les régler. »

> **« Le pont de l'Europe n'est pas dimensionné pour supporter l'important flux de trafic qui l'emprunte. »**

« Egalement, l'absence de LEO laisse au point mort le fret intermodal fer-Rhône-route et fragilise la gestion des ouvrages de franchissement du Rhône et de la Durance par lesquels transitent quotidiennement une grande partie des habitants et des activités du bassin de vie d'Avignon. Le pont de l'Europe n'est pas dimensionné pour supporter l'important flux de trafic qui l'emprunte et ne pourra supporter durablement seul le trafic par-delà le Rhône. Le pont de Rognonas, seul ouvrage de franchissement de la Durance au sud d'Avignon, montre également d'importants signes de dégradations qui vont nécessiter une rénovation de forte ampleur, voire la réalisation d'un nouvel ouvrage parallèle. Désormais l'ensemble des financeurs, dont le principal, l'Etat, ont adhéré au projet actuel et sont prêts à s'engager. »

**Darida Belaïdi, conseillère départementale du canton Avignon Sud**
« Plus de 40 000 véhicules empruntent chaque jour la deux fois deux voies de la rocade d'Avignon, rappelle Darida Belaïdi, conseillère départementale de ce canton situé en première ligne de ce projet. Les 30 000 habitants et riverains de la rocade respirent des gaz d'échappement toute la journée. C'est pire qu'une autoroute sous leurs fenêtres : C'est une autoroute à l'arrêt, des bouchons, moteurs tournants, avec pour conséquence, du bruit, des insomnies, une incidence des cancers et des pathologies respiratoires ou cardiovasculaires plus importante que dans le reste de la Région Sud. »

> **« Alors oui, la LEO, il est temps. »**

« Alors oui, la LEO, il est temps, poursuit l'élue. Il est certain que rien n'est jamais parfait, quand on lance des projets de cette envergure il y a obligatoirement des insatisfaits. Mais les habitants de la rocade comme tous les êtres humains font partie de la biodiversité, ils méritent, comme tous les avignonnais de vivre, dans un environnement apaisé et respirable. Il y aurait d'ailleurs une incohérence politique si la LEO était encore une fois reportée aux calendes grecques. On ne peut injecter dans le même temps des millions d'euros dans le cadre du NPNRU pour le bien-être et l'amélioration du cadre de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

vie des habitants de la rocade, et en même temps, laisser perdurer cette autoroute urbaine au milieu de milliers d'habitants. »

**Cécile Helle, maire d'Avignon**
Pour Cécile Helle, « il est urgent de réaliser une voie de contournement routier d'Avignon par le sud pour faire de la ville-centre un territoire zéro transit et pour que la rocade Charles-de-Gaulle redevienne un boulevard ; de déclasser, la rocade, aujourd'hui considérée comme voie à grande circulation, pour en finir avec son caractère éminemment routier, et lui donner un caractère urbain, et donc plus humain. »

> **« Réaliser de véritables études sur la faisabilité d'un tracé rive gauche de la Durance s'appuyant sur l'ossature du réseau routier. »**

Le maire de la cité des papes insiste également sur la nécessité « de démarrer les travaux de connexion des autoroutes A7 et A9 au droit d'Orange notamment pour les poids lourds en transit, avec la jonction est/ouest et ouest/est par le réseau autoroutier (au sud par Arles et au nord par Orange) ; de permettre aux maires du bassin de vie d'Avignon de retrouver leurs prérogatives pleines et entières en matière d'arrêtés afin d'interdire le trafic de transit, notamment celui des poids lourds, sur l'ensemble du bassin de vie regroupant les rives gauche et droite de la Durance ; de négocier avec Vinci Autoroute la gratuité pour les actifs navetteurs du tronçon autoroutier entre les entrées et sorties Avignon Nord et Avignon Sud et, enfin, de réaliser de véritables études sur la faisabilité et la comparaison d'un tracé rive gauche de la Durance s'appuyant sur l'ossature du réseau routier existant dans le nord des Bouches-du-Rhône, et en ce sens différent du projet envisagé et écarté dans les années 90. »

**Pascale Bories, maire de Villeneuve-lès-Avignon et présidente du Scot du bassin de vie d'Avignon**
« Le projet de la Léo est reconnu d'utilité publique depuis 2003 et permettra de désengorger le bassin de vie d'Avignon en reliant les autoroutes A9 et A7. Si la tranche 1 reliant la zone de Courtine au Nord des Bouches-du-Rhône a vu le jour en 2010, la réalisation des tranches 2 et 3 – liaison entre les carrefours de l'Amandier et de la Cristole sur la RN7 à Avignon ; l'échangeur au Nord de la commune de Rognonas (Bouches-du-Rhône) et la tranche 3 pour la liaison entre l'échangeur au Nord de la commune de Rognonas et le carrefour des Angles sur la RN100 restent nécessaires, notamment avec la construction d'un 3e pont afin de soulager le flux des 2 premiers ponts saturés. »

**Philippe Brunet-Debaines, directeur général de Vallis habitat**
Directement concerné par la situation de la rocade avignonnaise où le bailleur social compte plus de 4 000 de ses 37 000 locataires, Vallis habitat rappelle qu'il mène actuellement « un important programme de renouvellement urbain avec les autres bailleurs concernés (Grand Delta Habitat et Erilia), aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales (Communauté d'agglomération du Grand Avignon et ville d'Avignon) dans ce secteur. »

> **« Réduire significativement l'exposition des populations riveraines aux nuisances**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

**sonores et à la pollution de l'air. »**

« Ce programme de renouvellement urbain, au terme duquel notre organisme a prévu d'investir près de 67M€ dans les requalifications et démolitions programmées uniquement dans le secteur du sud d'Avignon, entre l'avenue de la Trillade et l'avenue de Tarascon, de part et d'autre de l'actuelle rocade, ne pourra réellement porter ses fruits au service des habitants de ce secteur qu'à la condition d'être accompagné par des mesures visant à réduire significativement l'exposition des populations riveraines aux nuisances sonores et à la pollution de l'air induit par le trafic routier de cet axe. »
Cependant, en l'état actuel philippe Brunet-Debaines, directeur général de Vallis habitat, s'interroge « sur la pertinence, dans le projet présenté, de la sortie au carrefour de l'Amandier, dont les conséquences seront néfastes pour les habitants de Saint-Chamand, où se concentre également une partie importante du patrimoine de Vallis habitat. »

**Bernard Vergier, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse**
« Seule la réalisation complète de la LEO permettra un délestage effectif de la rocade Charles de Gaulle à Avignon, complète pour sa part Bernard Vergier, président de la CCI de Vaucluse. La réalisation de la LEO dans sa globalité est fondamentale pour le devenir économique du bassin de vie d'Avignon. Cette infrastructure formera une troisième ceinture routière au sein de la structure urbaine d'Avignon (en complément des remparts et de la rocade) qui facilitera les grands équilibres entre le Nord et le Sud de l'agglomération en termes de développement urbain, économique et commercial. »

**« Inscrire le bassin d'emplois d'Avignon dans le réseau des grandes métropoles. »**

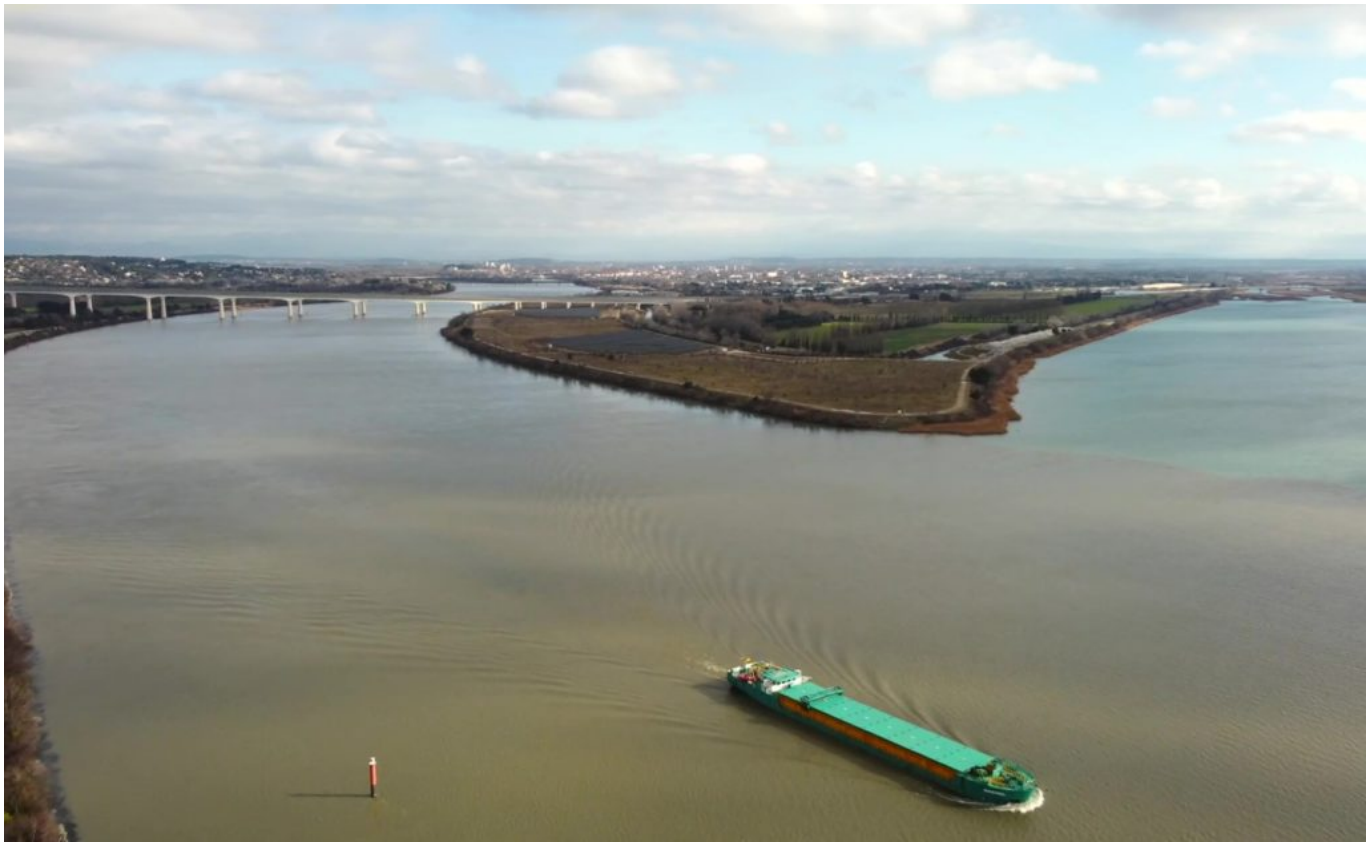
« Sur le plan économique, la réalisation de cet ouvrage permettra d'améliorer et renforcer les échanges entre les territoires du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard ; désenclaver les communes du Nord des Bouches du Rhône et leurs zones d'activités en leur facilitant l'accès aux principaux axes routiers ; assurer une meilleure accessibilité de l'agglomération d'Avignon avec un allégement des réseaux routiers aujourd'hui saturés, notamment au niveau des franchissements du Rhône et de la Durance, inscrire le bassin d'emplois d'Avignon dans le réseau des grandes métropoles (Montpellier, Aix-en –Provence, Marseille…), connecter les activités économiques aux principaux nœuds des réseaux de transport (gare TGV, aéroport, carrefours routiers, échangeurs autoroutiers, ports fluviaux.), délester les axes du centre d'Avignon et permettre leur requalification urbaine ainsi que de participer à l'amélioration de la sécurité des riverains de la rocade ainsi qu'à la rapidité d'intervention des véhicules de secours qui empruntent régulièrement cette rocade saturée. »

*Mireille Hurlin & Laurent Garcia*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

# Zone d’emploi : Avignon aspire de plus en plus le Gard



**C’est officiel ! Selon l’Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) la zone d’emploi d’Avignon compte désormais davantage de communes gardoise et bucco-rhodaniennes que de vauclusiennes. Une réalité qui met de plus en plus en lumière les incohérences des frontières départementales.**

En redéfinissant le périmètre des zones d’emploi en Provence-Alpes-Côte d’Azur, l’Insee a établi que la région comptait désormais 22 zones contre 18 en 2010. Intégrant de nouvelles méthodes afin d’harmoniser les possibilités de comparaison au niveau européen, ce zonage détermine un territoire à l’intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Pour l’Insee, « il s’agit de l’espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et pour adapter localement les politiques de l’emploi ».
Cette réévaluation des frontières ‘économiques’ de nos territoires fait ainsi notamment apparaître les zones d’emploi de Carpentras et de Valréas (jusqu’alors intégrées à celle d’Avignon) ainsi que celle de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

Bollène-Pierrelatte (rattachée jusqu'à présent à Orange).

**Avignon dépasse les frontières**

Déjà principale zone d'emploi de Paca dépassant les frontières régionales en 2010, le bassin de vie de la cité des papes ne fait que renforcer ce déséquilibre 10 ans plus tard. Ainsi à ce jour, la zone d'emploi d'Avignon comprend 15 communes gardoises (Les Angles, Aramon, Domazan, Estézargues, Fournès, Lirac, Montfrin, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze, Tavel, Théziers et Villeneuve-lès-Avignon) pour 'seulement' 13 vauclusiennes (Althen-des-Paluds, Avignon, Bédarrides, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sorgues, Vedène et Velleron). A cela s'ajoutent 8 villes des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Noves, Rognonas et Verquières). Comme dans le même temps, l'Insee a 'détaché' plus d'une soixantaine de communes vauclusiennes jusqu'alors rattachées à Avignon et désormais intégrées dans les zones d'emploi de Valréas, Carpentras, Orange et Cavaillon ce contraste est maintenant encore plus saisissant : Avignon s'étend plus en Occitanie qu'en Vaucluse.

> **« Avignon s'étend plus en Occitanie qu'en Vaucluse. »**

Alors que le Vaucluse est déjà le département où la part des emplois occupés par des personnes résidant à l'extérieur est déjà la plus importante de la région, pour le bassin de vie d'Avignon, à cheval entre 3 départements et 2 régions, ce déséquilibre est encore plus marqué. Ainsi, plus de 40% des emplois du Grand Avignon sont occupés par des non-résidents aux premiers rangs desquels figurent des Vauclusiens (près de 15 000 personnes habitants dans une autre commune), des Gardois (plus de 6 000) et des Bucco-rhodaniens (près de 4 000). Et si au sein du Grand Avignon, le nombre d'emplois a très légèrement progressé entre 2006 et 2016 (+ 0,6 % en moyenne par an), c'est avant tout les territoires qui l'entourent qui en ont profité. En 10 ans, de nombreux actifs ont ainsi quitté le Grand Avignon tout en continuant à venir y travailler chaque jour. Ils se sont installés dans plusieurs intercommunalités voisines où le nombre de navetteurs (ndlr : un navetteur est un actif qui quitte sa commune de résidence quotidiennement pour aller travailler) a fortement progressé, notamment les communautés d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) à l'est, Terre de Provence au sud et Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove) au nord.

> **« Ne rien faire pour adapter les frontières à la réalité du territoire devient un crime contre l'emploi. »**

Tout ceci n'est pas sans conséquence sur 'l'optimisation' des performances économiques de ce territoire où entrepreneurs, élus locaux et citoyens résidents constatent régulièrement les difficultés liées aux frontières départementales et régionales en matière de transport, de santé, d'éducation (2 zones de vacances scolaires), de sécurité, d'emploi…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Insee a revu le périmètre des zones d'emploi avec pour objectif de proposer une meilleure vision du territoire afin d'adapter localement les politiques de l'emploi. Constater que le Vaucluse est l'un des départements les plus pauvres de France c'est un début, ne rien faire pour adapter ses frontières à la réalité de son territoire devient un crime contre l'emploi.

**Valréas et la question de la Drôme provençale**

Bien que championne dans ce domaine, la cité des papes n'a plus l'exclusivité du franchissement des limites régionales. Désormais, les zones d'emplois de Bollène-Pierrelatte et de Valréas se composent majoritairement de résidents d'Auvergne-Rhône-Alpes (70% pour Bollène-Pierrelatte et plus de 50% pour Valréas).

> **« Quel sort pour la Drôme provençale ? Auvergne-Rhône-Alpes ou Paca ? »**

Outre 4 communes vauclusiennes (Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud et Mondragon) la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte comprend 8 communes ardéchoises et 17 drômoises. Pour Valréas, la zone d'emploi compte 23 villes vauclusiennes (Beaumont-du-Ventoux, Brantes, Buisson, Crestet, Entrechaux, Faucon, Grillon, Malaucène, Puyméras, Rasteau, Richerenches, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Roman-de-Malegarde, Savoillan, Séguret, Vaison-la-Romaine, Valréas, Villedieu et Visan) ainsi que plus de 90 communes drômoises, dont Nyons, essentiellement rattachées jusqu'à maintenant à Montélimar. Là encore, sans attendre les répercussions kafkaïennes que pourrait avoir sur l'Enclave le reconfinement de la Drôme aujourd'hui dans le collimateur du Gouvernement en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce redécoupage de l'Insee pose la question du sort de la Drôme provençale : Auvergne-Rhône-Alpes ou Paca ?

**Et dans le reste du Vaucluse ?**

Dans le reste du Vaucluse, la zone d'emploi de Carpentras totalise 29 communes. L'emploi s'y organise autour de deux pôles : Carpentras et Monteux. Monteux, pôle résidentiel (0,8 emploi par actif occupé résident) à la démographie parmi les plus dynamiques de la région, illustre parfaitement la mutation de nos territoires favorisée par une grande mobilité. Les Montilliens sont ainsi 1 606 à travailler dans leur commune de résidence et sont 836 à se rendre à Carpentras pour leur emploi alors qu'ils sont 1 238 à aller sur la zone d'Avignon (717 à Avignon, 257 à Sorgues et 264 au Pontet).
Pour celle de Cavaillon (qui intègre Apt), ce nombre de communes s'élève à 54 dont 11 étaient auparavant rattachées à la cité des papes (dont 5 communes des Bouches-du-Rhône – Eygalières, Mollégès, Orgon, Plan d'Orgon et Saint-Andiol) et 1 à Manosque.

> **« 2 600 Vauclusiens habitant le Sud-Luberon travaillent sur Aix. »**

Pour sa part, la zone d'Orange comprend 16 communes dont 3 étaient associées à Avignon dans la précédente étude de l'Insee (Châteauneuf-du-Pape, Courthézon et Gigondas). Le secteur de la cité des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

princes présente par ailleurs la spécificité de concentrer un maximum d'emploi dans la ville la plus peuplée du territoire : plus de la moitié des actifs occupés y travaillent.
Enfin, concernant le Sud-Luberon on dénombre 21 communes de Vaucluse autour de Pertuis à faire partie de la zone d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, ils sont près de 2 600 à quitter chaque jour le département pour travailler sur Aix. A cela s'ajoute plus de 700 Vauclusiens employés sur Marseille (418 pour Pertuis et 309 pour Avignon).

**Chiffres-clés des zones d'emploi en Vaucluse et à Arles**

| Zone d'emploi | Population résidente au 01/01/2017 | Emplois au lieu de résidence | Emplois au lieu de travail | Part des actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence (en %) | Part des actifs occupés travaillant dans la zone d'emploi hors de leur commune de résidence (en %) | Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence (en %) | Temps de trajet domicile-travail (troisième quartile, en minutes) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arles | 141 100 | 50 500 | 48 000 | 48,3 | 22,9 | 71,2 | 20 |
| Avignon | 281 400 | 106 500 | 115 400 | 37,1 | 40,5 | 77,5 | 15 |
| Bollène-Pierrelatte | 77 900 | 29 100 | 30 600 | 34,8 | 35,0 | 69,7 | 18 |
| Valréas | 63 100 | 22 700 | 21 400 | 45,7 | 33,7 | 79,3 | 16 |
| Carpentras | 94 200 | 35 900 | 28 900 | 35,3 | 27,8 | 63,1 | 20 |
| Cavaillon | 126 200 | 48 900 | 46 600 | 42,5 | 29,3 | 71,7 | 19 |
| Orange | 68 100 | 26 400 | 23 800 | 38,4 | 23,2 | 61,6 | 25 |
| **Provence-Alpes-Côte d'Azur** | **5 203 200** | **1 987 400** | **1 954 500** | **49,7** | **31,5** | **81,2** | **18** |
| **France métropolitaine** | **64 639 100** | **26 260 000** | **25 826 100** | **33,7** | **44,9** | **78,6** | **20** |

Lecture : la zone d'emploi d'Avignon compte 281 400 habitants, dont 106 500 ont un emploi. Par ailleurs, la zone compte 115 400 emplois sur son territoire. Parmi les actifs ayant un emploi qui habitent dans la zone d'Avignon, 37,1 % travaillent dans leur commune de résidence et 40,5 % travaillent dans une autre commune de la zone ; au total, 77,5 % travaillent dans la zone. Les trois quarts des actifs occupés de la zone d'emploi d'Arles mettent moins de 15 minutes en heures pleines pour se rendre sur leur lieu de travail.

*Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Métric*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

| Libellé de la commune pôle d'emploi | Nombre d'emplois du pôle d'emploi | Nombre d'emplois au lieu de travail rapporté au nombre d'emplois au lieu de résidence |
|---|---|---|
| Avignon | 56 700 | 1,9 |
| Arles | 19 130 | 1,1 |
| Cavaillon | 13 810 | 1,5 |
| Orange | 13 660 | 1,3 |
| Carpentras | 13 030 | 1,4 |
| Pierrelatte | 10 730 | 2,2 |
| L'Isle-sur-la-Sorgue | 7 030 | 0,9 |
| Apt | 5 990 | 1,6 |
| Bollène | 5 610 | 1,3 |
| Saint-Rémy-de-Provence | 5 120 | 1,3 |
| Tarascon | 5 080 | 1,1 |
| Saint-Paul-Trois-Châteaux | 4 980 | 1,5 |
| Beaucaire | 4 890 | 0,9 |
| Monteux | 4 030 | 0,8 |
| Valréas | 3 690 | 1,2 |
| Vaison-la-Romaine | 3 570 | 1,8 |
| Nyons | 3 070 | 1,6 |

Lecture : 5 990 personnes travaillent à Apt. La ville offre 1,6 emploi par actif occupé résident.
*Source : Insee, recensement de population 2017*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

**Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence**

| Libellé de la zone d'emploi | Part des actifs occupés (en %) |
|---|---|
| Nîmes | 80,2 |
| Valréas | 79,3 |
| Avignon | 77,5 |
| Cavaillon | 71,7 |
| Arles | 71,2 |
| Bollène-Pierrelatte | 69,7 |
| Bagnols-sur-Cèze | 67,8 |
| Carpentras | 63,1 |
| Orange | 61,6 |

*Source : Insee, recensement de population 2017*

Lecture : Parmi les actifs occupés qui habitent la zone d'emploi de Cavaillon 71,7% y travaillent.

---

# Port du masque : à Avignon on ne peut plus y danser, à Villeneuve si

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026



**En dévoilant hier les mesures de renforcement sanitaires pour lutter contre la propagation de la Covid-19, le préfet du Gard a présenté des restrictions quasi-comparables à celles annoncées la veille par le préfet de Vaucluse. Pourtant, quelques différences pourraient donner lieu à quelques situations 'ubuesques' montrant, une fois de plus, l'anachronisme des frontières administratives de notre territoire.**

Lundi, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, avait annoncé les nouvelles mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du virus*. Dans ce cadre, l'obligation du port du masque a été étendue à Avignon ainsi qu'aux villes vauclusiennes de plus de 9 500 habitants.

Dans le département voisin du Gard, qui figure également parmi les 21 départements français classés en zone rouge dite 'de circulation active du virus', Didier Lauga, préfet du Gard, a pris des mesures quasi-équivalentes. En conséquence, le masque est désormais obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus se trouvant sur la voie publique entre 7h et 22h, dans un rayon de 30 mètres des entrées et sorties des crèches et des établissements scolaires, écoles, collèges et lycées. Cette obligation concerne aussi les personnes se trouvant dans un rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique entre 7h et 3h du matin ainsi que celles se trouvant dans un établissement recevant du public, dans un parc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

d'attraction ou une fête foraine, habituels ou occasionnels, sur un marché, une brocante, un vide-grenier ou une foire, couverts ou découverts.

**Les paradoxes du Grand Avignon**

Lors de l'annonce de ces mesures de renforcement, le préfet du Gard a également rappelé qu'il avait déjà rendu obligatoire le port du masque, jusqu'au 20 septembre de 10h à minuit, dans les centres-villes de 16 villes de son département dont Les Angles, Rochefort-du-Gard et Villeneuve-lès-Avignon. Trois villes figurant dans le périmètre du Grand Avignon où, manifestement, les règles du port du masque sont légèrement différentes côté Vaucluse. En effet, dans la cité des papes l'accès au skate-park de l'île de la Barthelasse nécessite de porter son masque pour franchir le pont Daladier. Une utilisation qui n'est que recommandée si l'on vient depuis Villeneuve via le pont du Royaume. Anecdotique car cela ne concerne que les amateurs de planche à roulettes ? Pas forcément, puisque ce 'deux poids, deux mesures' au sein de l'agglomération concerne aussi « les soirées dansantes, organisées dans un cadre commercial ou en lien avec des festivités locales ». Ces dernières sont interdites jusqu'à nouvel ordre côté Vaucluse. Impossible donc désormais de danser sur le pont d'Avignon. Faites cependant quelques mètres et vous pourrez vous déhancher à votre guise sitôt le fleuve-roi franchi.

Une dernière pour la route ? En Vaucluse, ces mesures sont valables toutes la journée ce qui n'est pas le cas dans le Gard. Ainsi, si vous êtes plus de 10 à vous réunir sur la voie publique faites-le dans les communes du Gard avignonnais, vous pourrez enlever votre masque de 3h à 7h du matin.

S'il faut bien mettre les frontières administratives quelque part, il serait peut-être temps de ne plus les faire passer dans le cœur même de la 16e aire urbaine de France et la 4e de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**L'ensemble de ces mesures ne s'applique qu'aux personnes âgées de plus de 11 ans, piétons, utilisateurs de trottinettes et autres engins de mobilité personnels, motorisés ou non. Les automobilistes et leurs passagers, les cyclistes, les personnes pendant la pratique d'une activité sportive traversant les secteurs ainsi définis ne sont pas soumis à cette obligation. Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500 €.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026



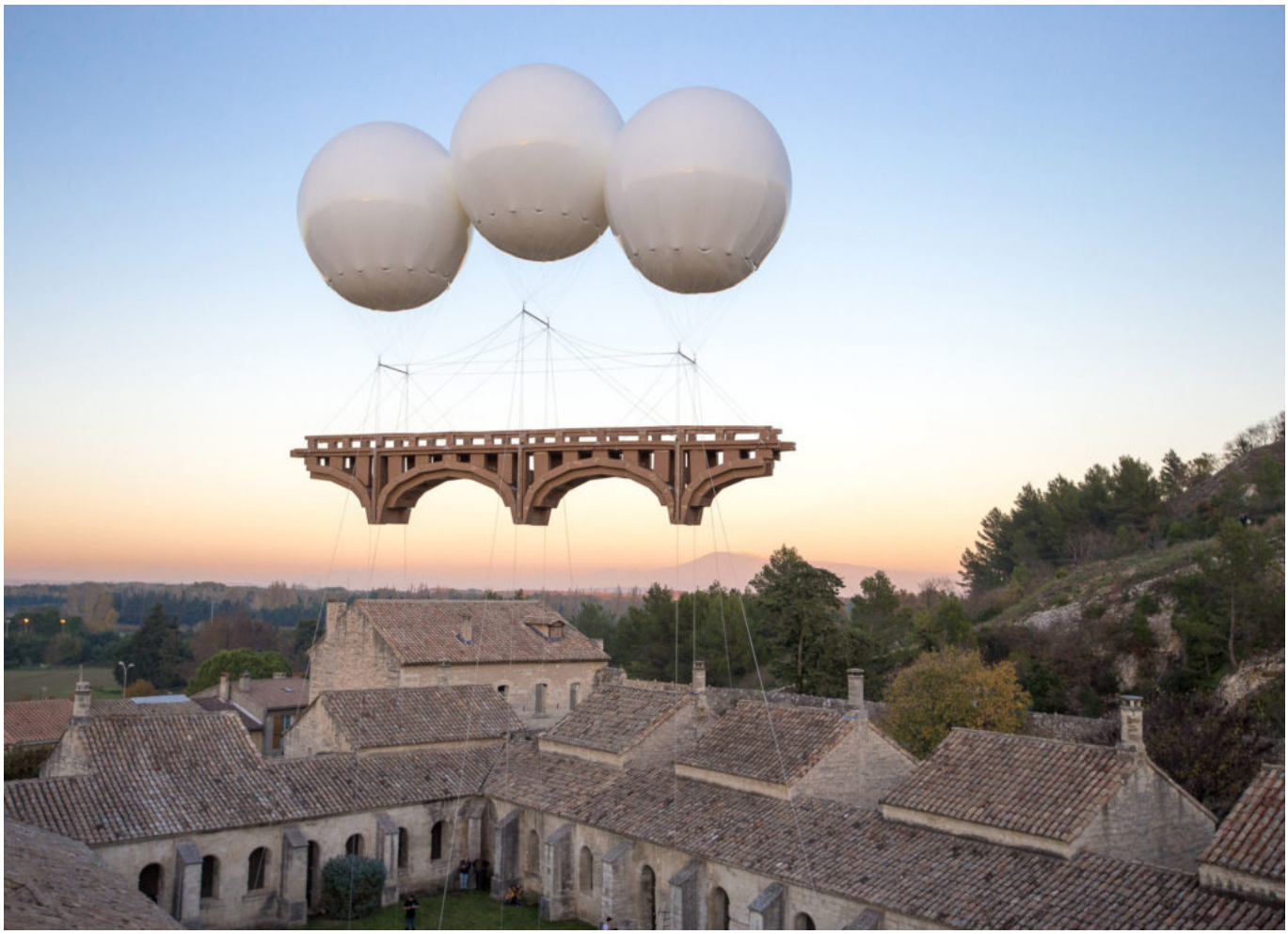
Didier Lauga, préfet du Gard, présentait hier les nouvelles mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du virus

---

# Villeneuve-lès-Avignon,  les artistes en résidence à la Chartreuse livrent leurs travaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026



Les artistes ont repris leurs résidences à Villeneuve-lès-Avignon depuis le 2 juin. Ce Jeudi, ils nous présenteront le travail en cours dans l'Eglise de la Chartreuse. Il sera question d'histoires et de mémoire, d'addictions et de perte de repères et d'images et de télé-réalité. La Compagnie Pipo lira des extraits de 'Black March' de Claire Barrabes. Au programme également : *'Brazza-Lomé-Saint-Denis' d'Alice Carré et 'Le projet raccourcis' de Johanne Débat et Romain Nicolas.*

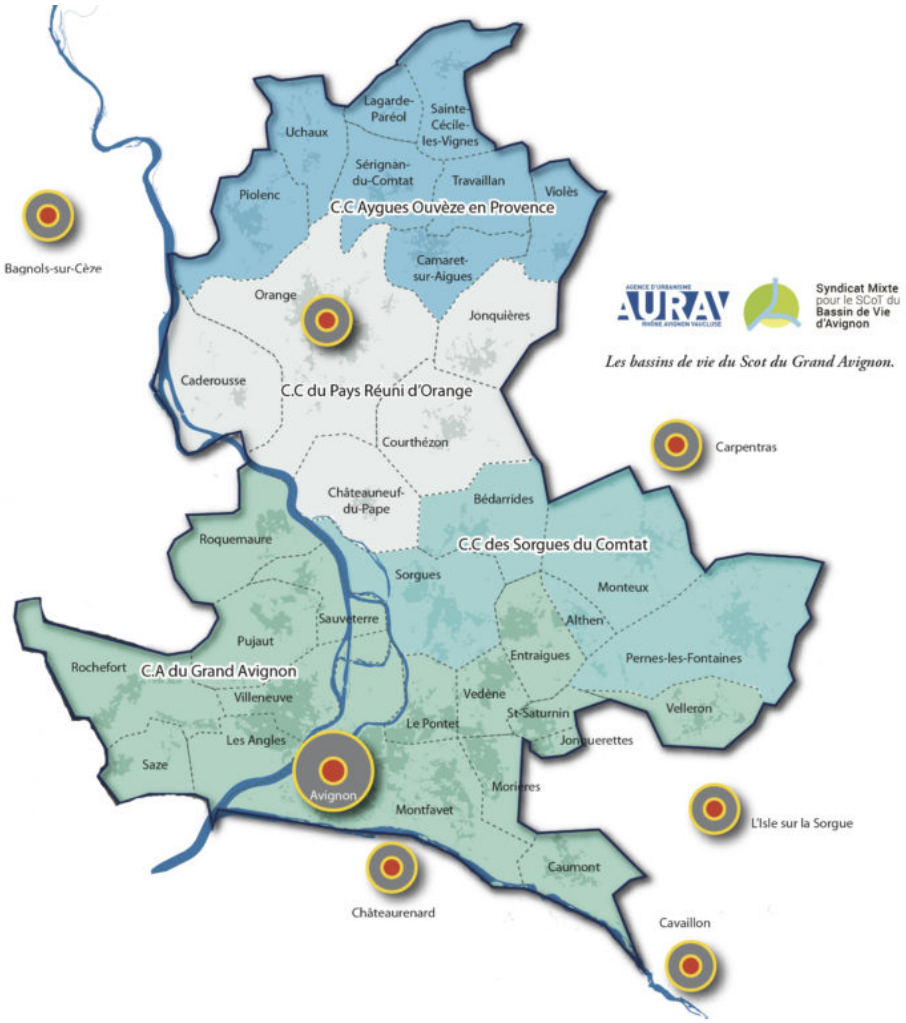
**Jeudi 25 juin. 18h30. Entrée libre. Durée 1h30. Jauge limitée donc réservation obligatoire en ligne.  Pas de retardataire.**

**La Chartreuse. 58, rue de la République à Villeneuve-les-Avignon. 04 90 15 24 24 www.chartreuse.org**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

# Dessine-moi les territoires




**Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin de vie d'Avignon préside au développement urbain et économique du territoire en prenant en compte les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le respect du cadre et de la qualité de vie est un élément majeur pour ses 304 224 habitants et les 50 000 personnes à venir en 2035. Ses défis majeurs ? Exister face à l'Occitanie et au Gard Rhodanien pour préserver sa dynamique et surtout sa voix et son droit à la croissance sur l'échiquier politique.**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

**Lire ici l'interview de Stéphane Garcia, 1er vice-président du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon et ici l'interview de Gilles Périlhou, directeur de l'Aurav.**

Les Scots, Schémas de cohérence territoriale, ponctuent et rythment les bassins de vie d'aujourd'hui tout en en prévoyant la croissance et les usages de demain. Documents administratifs stratégiques, politiques mais surtout pratiques, ils engagent de la plus petite commune au département, à ses voisins jusqu'aux régions limitrophes réclamant une vision géographique et urbanistique allant du micro au macro à la manière d'un organisme vivant qui déploie ses Synapses. Mon tout ? Dessine une organisation d'usage protéiforme et souple pour que les habitants y vivent autant en autonomie qu'en harmonie dans la grande roue du changement. Et c'est tout l'objectif du Scot du bassin de vie d'Avignon.

## ■ Le Schéma de cohérence territoriale

Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle d'un bassin de vie. C'est un projet, un outil de planification et de développement durable qui définit des choix et orientations politiques s'articulant avec d'autres documents. Son élaboration s'inscrit dans la durée et mobilise les élus, les acteurs institutionnels et la société civile.

## ■ Il contient trois documents

Tout d'abord un rapport de présentation qui permet de prendre connaissance, de comprendre et de mettre en relation les données, de les analyser pour définir les enjeux du territoire avec ses paramètres comme le diagnostic qui étudie les fonctionnements et les dysfonctionnements en termes de démographie, logement, économie, transport, environnement. L'état initial de l'environnement avec sa biodiversité, les risques, la qualité de l'air et de l'eau, les ressources naturelles et le paysage, l'évaluation environnementale. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit l'évolution du territoire et ses grands objectifs hiérarchisés par ordre d'importance. Enfin, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'impose face aux documents d'urbanisme locaux ainsi qu'aux autres documents comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU), Programmes locaux de l'habitat (PLH), Plans de déplacements urbains (PDU). Ses préconisations permettent l'application du projet politique qui intervient sous forme de cartographies et de chiffres commentés.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

## ■ Le Scot du Grand Avignon

Le Scot du Grand Avignon intervient sur deux régions : Sud Provence Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ainsi que sur deux départements : le Vaucluse et le Gard. Il s'étend sur 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et les 3 communautés de communes du Pays réuni d'Orange, Les Sorgues-du-Comtat et Aygues-Ouvèze-en-Provence. Il regroupe 34 communes sur une superficie de 770,79 km2 et une population de 312 262 habitants (chiffres 2016). Enfin, à cheval sur deux régions et deux départements, le Scot du bassin de vie d'Avignon est un territoire charnière, au centre des échanges de l'arc méditerranéen et du couloir rhodanien. Il joue un rôle d'interface grâce à son accessibilité.

## ■ 4 défis

Le Scot a pour ambition de renforcer l'attractivité et le rayonnement du bassin de vie ; de jouer un rôle central au sein du Delta rhodanien ; de conserver la force d'un 'territoire à taille humaine' offrant une qualité et un cadre de vie qualitatif. Le 1er défi est donc de tirer parti de sa position centrale entre les régions comme un levier d'attractivité et de rayonnement ; le 2e est de constituer un territoire exemplaire en termes écologique et énergétique ; le 3e est de s'inscrire durablement dans un mode de développement vertueux et, enfin, le 4e est de nourrir une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique.

## ■ Dans le détail

Le plus gros du travail consistera à accueillir environ 50 000 personnes supplémentaires d'ici 2035, sachant que le solde naturel du bassin de vie est déjà important avec 0,5% de croissance annuelle. Pour cela, il sera plus que souhaitable de créer les conditions nécessaires à la création d'environ 20 000 emplois afin d'accompagner la croissance démographique et le renforcement de l'attractivité du territoire. Il sera aussi question de favoriser les solidarités et d'accompagner la reconquête des centres-villes et villageois par une organisation territoriale équilibrée ; d'affirmer Avignon et Orange comme pôles majeurs du territoire ; de miser sur six polarités d'intérêt métropolitain : Avignon Centre, Orange Centre, Avignon Confluence, Avignon Nord, Avignon Sud et Beaulieu à Monteux. Cette 'armature urbaine' érigée sur quatre niveaux devrait garantir la cohésion territoriale : le cœur urbain (Avignon, Orange, Sorgues, Morières-les-Avignon, Les Angles, Vedène, Le Pontet), les pôles intermédiaires, les pôles villageois ainsi que les pôles de proximité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

## ■ Infrastructures de transport européennes

Et, surtout, le Scot du bassin de vie d'Avignon (BVA) doit affirmer son rôle de porte d'entrée de l'espace rhodanien en tirant davantage parti de la présence d'infrastructures de transport d'envergure européenne avec la gare TGV, l'aéroport, de grands axes autoroutiers et des ports fluviaux. Il est également question de finaliser le projet Leo (Liaison est-ouest) et le contournement d'Orange.

## ■ Mobilité

Pour une mobilité efficacement organisée les 4 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), les 2 régions et les autorités organisatrices de la mobilité, les collectivités avec, notamment, le PDU (Plan de déplacement urbain), Sorgues et Orange, devront s'entendre sur des objectifs communs sachant que seront priorisés les transports collectifs et les déplacements doux du bassin de vie d'Avignon. Urbanisme et mobilité seront corrélés afin de limiter les déplacements à la source comme seront facilités l'accessibilité aux équipements et services par un maillage équilibré. La pratique du vélo sera promue autour de grands itinéraires de mode doux comme la Via Rhôna, la Via Venaissia et le Val de Durance.

## ■ Les Inter-scots

Le Scot d'Avignon doit également entrer en congruence avec les Scots voisins de Carpentras, du Pays d'Arles, de Cavaillon et du Gard Rhodanien. Le Scot intervient également pour mettre en œuvre des stratégies régionales avec Sud-Paca et l'Occitanie à travers le Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ce dispositif introduit la notion de stratégie de planification territoriale avec des prescriptions, l'intégration de schémas sectoriels, de co-constructions et renforce la place de l'institution régionale délivrant une vision politique et ses priorités d'aménage- ment du territoire.

## ■ Stopper l'étalement urbain

Et c'est là qu'intervient le Scot du Grand Avignon qui doit affirmer son rôle moteur de croissance démographique et économique pour renforcer son attractivité, rapprocher les actifs de leur lieu d'emploi, réduire la périurbanisation et donc son corolaire l'étalement urbain toujours à l'œuvre dans les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

territoires voisins.

### ■ Dynamique résidentielle

La production de logements nécessite rééquilibrage et diversification en termes de mixité et de cohésion sociale en proposant des logements accessibles aux actifs qui habitent en dehors du périmètre du Scot mais qui y travaillent et aux personnes retraitées et entrant dans l'âge qui recherchent le maintien à domicile le plus longtemps possible. Le Scot préconise la création de 34 800 logements neufs d'ici 2035 et le réinvestissement dans les 2 600 logements vacants.

## ■ Réseau de villes moyennes dynamiques

Tout l'enjeu du Scot réside dans son organisation afin d'en faire un territoire solidaire et équilibré en un urbanisme sobre alliant performance énergétique dans ce contexte méditerranéen, ponctué de végétation, où cadre et qualité de vie, où les espaces naturels et agricoles remarquables restent préservés comme les trames vertes pour le végétal et bleues pour les cours d'eau, les paysages du quotidien, les grands paysages. Une attention particulière sera portée aux déchets avec leur optimisation via l'installation d'éco-activités de valorisation de ceux-ci, la diminution des circuits de collecte en mesurant, prévenant, limitant ou corrigeant les impacts environnementaux comme la pollution de l'eau, de l'air, du sol, le bruit, la préservation des écosystèmes.

### ■ Atouts économiques et stratégie coordonnée

L'attractivité et la compétitivité du territoire se posent en concurrence avec les métropoles voisines. Les bonnes bases pour asseoir ses atouts et spécificités ? La complémentarité des sites économiques et le potentiel foncier. Il est aussi question d'affirmer sa différence avec l'innovation et l'excellence dans les activités locales et traditionnelles.

### ■ Commerces et grandes surfaces, quelle cohabitation ?

Le Scot comprend un 'Document d'aménagement artisanal et commercial' encadrant l'aménagement et le développement du commerce avec, pour objectif, la priorisation des centres urbains. Celui-ci n'autorise plus les nouvelles zones commerciales ni l'extension de celles existant mais leur densification et diversification avec une plus grande qualité de réalisation architecturale, urbaine, paysagère et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

environnementale. Le document promeut l'implantation de nouveaux équipements commerciaux en centres-villes et villages.

**SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON**

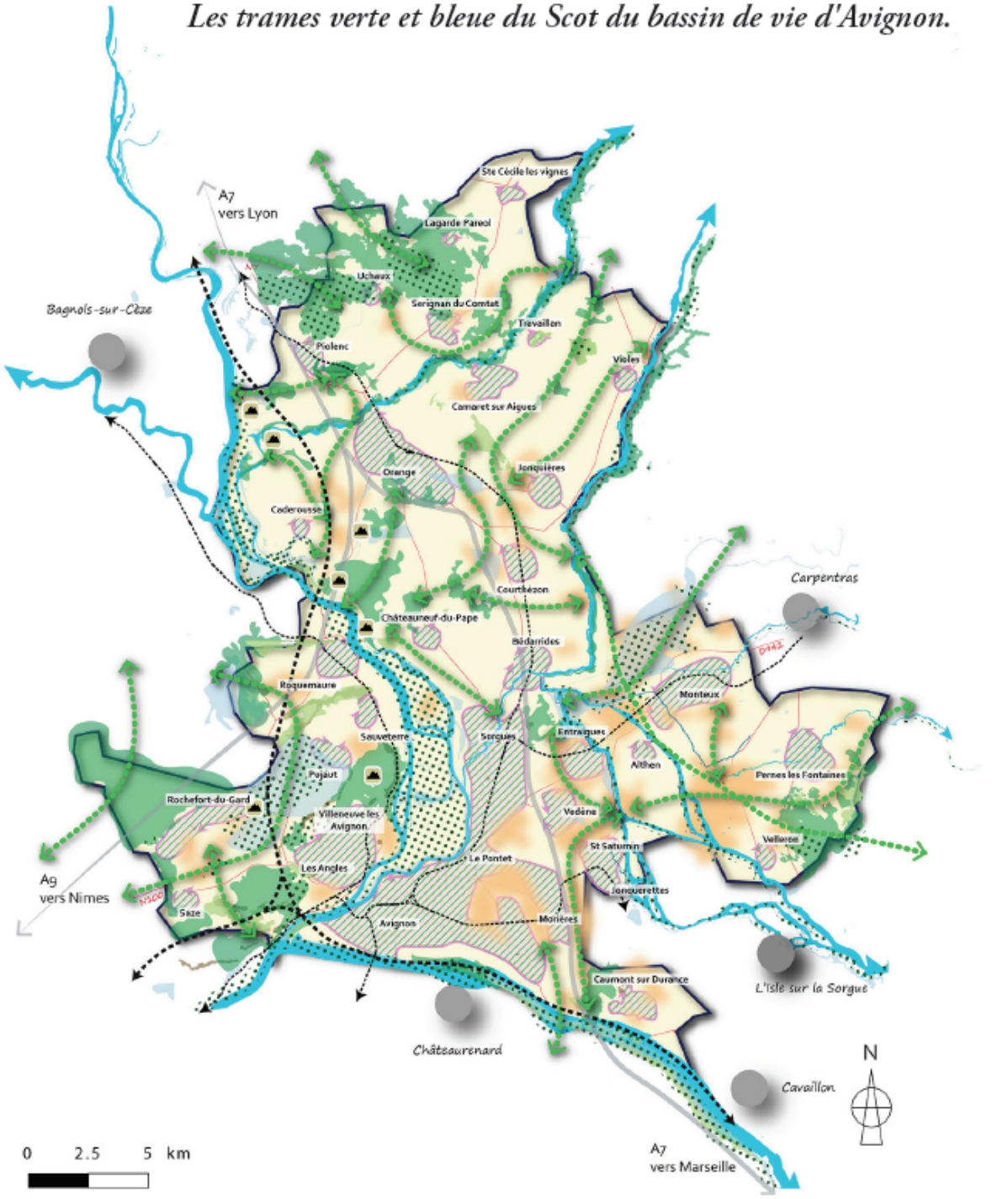
Les 34 communes

Althen-des-Paluds, Bédarrides, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Caumont, Courthézon, Châteauneuf-du-Pape, Entraigues-sur-la- Sorgue, Jonquières, Le Pontet, Les Angles, Lagarde-Paréol, Mon- teux, Orange, Piolenc, Morières-lès-Avignon, Montfavet, Pernes-les- Fontaines, Jonquerettes, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sainte-Cécile-les-Vignes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Sérignan-du-Comtat, Sorgues, Travaillan, Uchaux, Vedène, Velleron, Violès et Villeneuve-lès-Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 novembre 2026

*Les trames verte et bleue du Scot du bassin de vie d'Avignon.*




*Sources : www.aurav.org*